

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
20 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration de la Commune de PENNAUTIER étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques DIMON, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 08

Votants : 12

Présents : M.M. DIMON, ALMERGE, RICARD, Mmes GIBERT, BONSIRVEN, MARTY, SERIEYS, DONS.

Procurations : Mme ANCELY a donné procuration à Mr DIMON. Mr ROUDIERE a donné procuration à Mr ALMERGE. Mme MAGNIER a donné procuration à Mme BONSIRVEN. Mme BIDOIS a donné procuration à Mme GIBERT.

Absents excusés : Mmes BLACHERE, ENJALBAL, MARTEL.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-5 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Madame Sylvie GIBERT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OCTROI D'UN LIVRET D'EPARGNE POUR LA NAISSANCE D'UN ENFANT

Monsieur Jacques DIMON, Maire expose au Conseil d'Administration, qu'il serait souhaitable d'instituer pour chaque naissance, la délivrance d'un livret d'épargne d'un montant de **60 euros**.

En pratique, la somme de **60 euros** sera virée sur le compte des enfants suivants :

ALLIES – AUBEL - ARMENGAUD – ADIVEZE – ANDRIEU - BERINGER – COMBE/ GARDETTE - DEBRABANT /TARBOURIECH — LAPORTE - IZART – MORENO - OLIVER/CANEPA — PLET GUERMACHE ROUX/CALLADO - SALOMON - VIGNAL NAGEOTTE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'octroyer la somme de **60 euros** pour chaque naissance.

Résultat de vote : Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

CARTES ACTI CITY

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'Administration du CCAS d'offrir aux jeunes de 15 à 18 ans, 1 an d'abonnement à la carte Acti City.

En effet, celle-ci permet aux jeunes de bénéficier d'avantages et de réduction dans divers domaines (sport, culture, permis de conduire...).

Cette prestation sera réservée aux habitants de PENNAUTIER né entre le 01 Janvier 2008 et le 31 Décembre 2005, sans condition de ressources. Les jeunes déjà adhérents à Acti City se verront offrir une année de renouvellement d'abonnement.

Le Conseil d'Administration approuve cette proposition. Et décide d'offrir à chaque jeune habitant de PENNAUTIER et né entre le 01 Janvier 2008 et le 31 Décembre 2005, 1 an d'abonnement à la carte Acti City.

Résultat du Vote : Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

EPRD EHPAD 2023

Après avoir présenté le cadre complet de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2023 suite aux propositions budgétaires du Conseil Départemental et des dépenses prévisionnelles sur la section soin car l'Agence Régionale de Santé n'a pas encore transmis la dotation allouée, le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer. L'assemblée après en avoir délibéré, approuve l'EPRD 2023.

Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Mise en place du prélèvement automatique

Afin de permettre aux familles et à l'entourage des résidents de régler les factures des frais de séjour plus rapidement et sans oublier, nous allons mettre en place le prélèvement automatique.

Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité (moniteur éducateur)

Suite au changement de poste d'un moniteur éducateur, dans l'attente de sa réussite au concours de la Fonction Publique Territoriale et pour le bon fonctionnement du service ainsi que la bonne prise en charge des résidents. Il convient de recruter un moniteur éducateur pour une période d'un an à compter du 26/07/2023.

Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité (commis de cuisine)

Pour le bon fonctionnement de l'établissement et la continuité des services, il convient d'embaucher un commis de cuisine supplémentaire pour une durée d'un an à compter du 01/07/2023.

Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Création d'un emploi permanent contractuel (Accompagnant Educatif et Social)

Pour le bon fonctionnement de l'établissement et la continuité des services, il convient de renouveler le contrat d'un accompagnant éducatif et social pour une période de 2 ans à compter du 01/09/2023.

Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Mise à jour tableau des emplois

Suite aux embauches et renouvellements de contrats de plusieurs agents, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs au 01/07/2023.

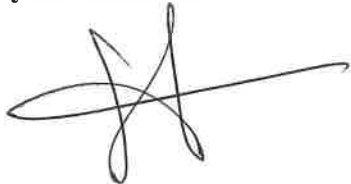
Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Création d'un emploi permanent contractuel (Agent Social)

Pour le bon fonctionnement de l'établissement et la continuité des services, il convient de renouveler le contrat d'un agent social pour une période de 4 mois à compter du 01/07/2023 au 30/10/2023 inclus.

Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Le secrétaire de séance,
Sylvie GIBERT



Le Président du CCAS,
Jacques DIMON

